

## Historique général pour le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles Année 1977

Produit assurable	Unité assurée	Nombre d'adhérents <sup>1</sup>	Nombre d'unité assurées	Cotisation totale ASRA (\$)	Compensation ASRA (\$/unité)	Compensation totale ASRA (\$)	Intervention fédérale (\$/unité) <sup>2 3</sup>	Valeur assurée (\$)
<b>Veaux d'embouche</b>	Vache	2 030	60 119	1 683 332	121,37	7 296 643	5,14	15 064 018
<b>Pommes de terre</b>	Hectare	110	3 877,0	353 854	639,92	2 480 970		9 063 922
<b>TOTAL</b>		<b>2 140</b>		<b>2 037 186</b>		<b>9 777 613</b>		<b>24 127 940</b>

<sup>1</sup> Un producteur peut être comptabilisé plusieurs fois comme adhérent s'il est assuré dans plus d'une production.

<sup>2</sup> Les compensations des programmes fédéraux ou fédéraux-provinciaux peuvent être basées sur un nombre d'unités différent de celui utilisé à l'ASRA.

<sup>3</sup> Programme de l'Office de stabilisation des prix agricoles (OSPA).